

L'EDD [[EDD et socle commun](#) - [EDD : autres sources officielles](#)] : les textes de référence depuis...

[voir aussi [le développement durable aux concours de recrutement des enseignants](#)]

L'EDD : une circulaire en février 2015

- La circulaire du 5 février 2015 portant Instruction relative au déploiement de l'éducation au développement durable dans l'ensemble des écoles et établissements scolaires pour la période 2015-2018 réaffirme la place centrale de l'EDD pour comprendre les enjeux fondamentaux autour de l'environnement et en être acteurs. Elle se situe délibérément dans le cadre de la future COP 21 ([détails ici](#)).

- La même circulaire allie [EDD et éducation aux valeurs républicaines](#) . Elle relance [EDD et EADSI](#)

. Etc...

L'EDD dans la loi de refondation de l'école

"L'éducation au développement durable (EDD) permet d'appréhender la complexité du monde dans ses dimensions scientifiques, éthiques et civiques. Transversale, elle figure dans les programmes d'enseignement. Enseignants et personnels d'encadrement y sont formés et l'intègrent dans le fonctionnement des établissements" [[site MEN](#)].- ([détail ici](#)).

Et aussi ...

- Des établissements en démarche de développement durable

La circulaire "Démarche globale de développement durable dans les écoles et les établissements scolaires (E3D) - Référentiel de mise en œuvre et de labellisation

" est commentée par J.M. Valantin (

[détail ici](#)

).